

PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 922-2024**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 10 juin 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 922-2024 relatif au remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb.**

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca).

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,  
ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2024.



Me Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière